

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE 12 et 13 août 2026

Point 7.1 de l'Ordre du jour : 2050 - Mise à jour de l'ordre du jour des dirigeantes et des dirigeants de la zone Pacifique - Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique

Objectif :

1. fournir une mise à jour de l'ordre du jour des dirigeantes et des dirigeants de la zone Pacifique, y compris sur la mise en œuvre de la Stratégie 2050, sur la révision de l'architecture régionale, sur les priorités stratégiques du CROP et sur les initiatives régionales, ainsi que les priorités des Petits États insulaires (SIS - Smaller Island States) pour le PROE.

Contexte :

2. Le Directeur général a assisté à la 54ème réunion des dirigeantes et des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique, qui s'est tenue à Honiara, aux Îles Salomon, du 8 au 12 septembre 2025. Les décisions clés figurant dans le communiqué et soumises à la discussion des députés sont les suivantes :
 - a. **Les dirigeantes et les dirigeants ont réaffirmé que la Stratégie 2050 était la vision collective de la région.** Le Plan de mise en œuvre définit le cadre d'une action collective, garantissant que les priorités nationales sont avancées au niveau régional, lorsque cela est nécessaire, pour avoir le plus grand impact possible.
 - b. **Priorités des Petits États Insulaires (SIS) :** Les dirigeantes et les dirigeants ont accueilli et approuvé l'intégration des priorités SIS des dirigeantes et des dirigeants au niveau de toutes les agences CROP, y compris l'amélioration de l'accès au financement climatique. Les dirigeantes et les dirigeants ont noté l'appel des membres SIS pour l'apport d'un soutien adéquat, dédié à la mise en œuvre et à la gestion des questions SIS.
 - c. **Examen de l'architecture régionale** Les dirigeantes et les dirigeants ont félicité et accueilli le travail du Groupe sur l'élaboration du rapport du Talanoa politique consacré au régionalisme renforcé et sur l'architecture régionale, dans le cadre de la Stratégie 2050. Les dirigeantes et les dirigeants ont engagé un échange productif sur ces questions et ont convenu de faire progresser les recommandations.

Examen de l'architecture régionale :

3. Les recommandations clés que les dirigeantes et les dirigeants ont approuvées dans le rapport du Talanoa sont mises en évidence ci-dessous, en vue d'une discussion ultérieure par les membres :

Rationalisation de l'architecture régionale

- d. **Recommandation 6 :** Transition vers le cadre institutionnel à trois piliers :

6a : Le cadre institutionnel régional à trois piliers serait structuré autour de : (i) Pilier Politique, Politiques, Économie et Commerce ; (ii) Pilier Technique et Scientifique ; et (iii) Pilier universitaire.

6b : Sous la structure à trois piliers, une réduction de neuf à cinq agences CROP autonomes comme suit :

- i. Le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique (PIFS) comprend le pilier Politique, Politique, Économie et Commerce ;
- ii. Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC - Secretariat of the Pacific Community), le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et l'Agence des Pêches du Forum (FFA - Forum Fisheries Agency) constituent le pilier Scientifique et Technique, et
- iii. L'Université du Pacifique Sud (USP - University of the South Pacific), en lien avec toutes les universités nationales et d'autres institutions régionales d'enseignement supérieur, constitue le pilier Universitaire.

e. Recommandation 7 : Effectuer une transition vers un mécanisme de gouvernance régionale unifié pour le régionalisme de la zone Pacifique avec les dirigeantes et les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique à la tête de la structure de gouvernance régionale, et veiller à ce que toutes les priorités régionales et initiatives politiques menées par les agences régionales soient supervisées dans le cadre des axes thématiques de la Stratégie 2050 et des mécanismes institutionnels de suivi qui y sont associés.

f. 7c : Délimiter la politique et la supervision opérationnelle à travers la transition vers un processus de développement de politique régionale unifié, avec des jalons clairs et des points de consultation à transmettre et à soutenir par les Conseils de gouvernance pertinents des agences CROP de la zone Pacifique.

g. 7e : Entreprendre un examen des forums ministériels au sein de chaque domaine thématique de la Stratégie 2050, afin de clarifier les mandats, d'éliminer les chevauchements et de s'assurer que chaque domaine thématique est piloté par un organe ministériel approprié doté d'un mandat et de ressources appropriés, tout en tenant compte des possibilités d'actions ministérielles conjointes. Cet exercice devrait servir de ligne directrice pour les domaines thématiques ne relevant pas clairement de la compétence d'un Ministère en particulier, notamment le développement centré sur l'humain, la paix et la sécurité, le changement climatique et les catastrophes naturelles, ainsi que les océans et l'environnement naturel.

h. 7f : Établir un mécanisme de coordination centralisé pour les partenariats et les coopérations pour le développement, à travers les agences CROP, grâce auquel tous les financements externes concernant les initiatives et priorités régionales seront examinés et approuvés. Le mécanisme de coordination centralisé sera présidé par le Secrétaire général ou par son représentant désigné et sera rattaché à un comité de supervision dirigé par des membres.

4. Bien que la plupart des recommandations aient été approuvées, certaines d'entre elles ont été reportées en vue de plus amples consultations, à savoir la **Recommandations 6** sur la transition vers un cadre institutionnel à trois piliers, ainsi que les points **7c** et **7f**, qui sont notés ci-dessus. En ce qui concerne les modalités de transition selon le rapport HLPT, il a été recommandé que les agences CROP suivantes ne soient plus autonomes : Organisation de la Sécurité Aérienne du Pacifique (PASO - Pacific Aviation Safety Organisation), Organisation du Pacifique Sud pour le tourisme (SPTO - South Pacific Tourism Organisation), Association de l'Énergie du Pacifique (PPA - Pacific Power Association) et Programme de Développement des Îles du Pacifique (PIDP - Pacific Islands Development Program). De plus, il a été recommandé que les organisations PASO et SPTO fusionnent avec le PIFS, le PPA avec le SPC, et que le mécanisme de gouvernance du PIDP de la Conférence des dirigeantes et les dirigeants des Îles du Pacifique soit pris en compte dans le cadre du mécanisme de partenariat et d'engagement du Forum des Îles du Pacifique.

5. Pour soutenir le processus de consultation continu et fournir une analyse supplémentaire pour les membres du Forum, un Comité de révision a été établi et nommé par la Troïka du Forum. Il se compose de KPMG et de l'auditeur, Sir Dr Jimmie Rodgers, des Îles Salomon, également membre du groupe de personnalités de haut niveau (Talanoa). Le Comité d'examen rendra compte à la troïka du Forum et le projet de conclusions devra être finalisé au plus tard au cours de la semaine du 27 juillet 2026. Le Directeur général a organisé une réunion virtuelle avec le Comité de révision le 28 mai 2026. Au moment de la rédaction du présent document, le Comité d'examen menait toujours des consultations avec les membres du Forum des îles du Pacifique et avec le CROP.

Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 (2023–2030)

6. Le PROE soutient la mise en œuvre de la Stratégie 2050 à travers ses priorités stratégiques, comme le montre l'ordre du jour de la Réunion du Conseil Exécutif, y compris (mais sans s'y limiter) le Plan de mise en œuvre des performances conformément à l'Article 5.2, qui décrit les divers travaux du PROE à travers plusieurs domaines thématiques (changement climatique, catastrophes naturelles, océan et environnement). Dans le rapport, le PROE a également fourni des contributionssur le Continent Bleu du Pacifique 2026 (qui inclut la synthèse qui sera présentée lors de la 55ème réunion des dirigeantes et des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique, qui se tiendra à Palau en septembre 2026.
7. En ce qui concerne la coordination du CROP, le PROE joue un rôle central dans les mécanismes CROP respectifs, qui incluent (sans s'y limiter) : responsables du CROP ; Groupe de travail des adjoints du CROP ; Groupe de travail sur l'harmonisation du CROP ; et One CROP, qui fournit un soutien technique coordonné aux Petits États Insulaires en développement du Pacifique (PSIDS - Pacific Small Island Developing States) dans le cadre des négociations de la CCNUCC. Pour tous les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont le PROE est responsable, il coordonne les actions avec les agences CROP pour s'assurer qu'il y a un soutien technique coordonné au niveau des délégations du Pacifique, y compris pour les négociations d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, rendu possible grâce au soutien financier de l'Australie.
8. Un défi clé pour le PROE dans le maintien de la mise en œuvre de la Stratégie 2050 réside dans le besoin de ressources financières supplémentaires pour garantir qu'il puisse soutenir de manière cohérente ses membres dans la réalisation de leurs priorités. On peut citer à cet égard **l'Action collective régionale 78** : « **Élaborer une approche régionale pour traiter la question de l'élimination des déchets dangereux, y compris la contamination nucléaire, comme le dôme de Runit, les épaves datant de la Seconde guerre mondiale, les munitions non explosées et les débris de guerre** ». En prenant pour exemple les déchets hérités de la Seconde guerre mondiale (épaves, munitions non explosées et débris de guerre notamment), le WMPC a souligné l'énorme déficit existant en matière de dépollution effective, les coûts estimés variant entre 5,7 et 9,9 millions d'USD par épave. Il existe également un manque d'infrastructures locales spécialisées pour l'élimination des huiles, ainsi que de financements pluriannuels destinés à la surveillance et à l'entretien à long terme. Cette question est mise en avant comme l'un des nombreux défis liés à la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 dans le cadre des vastes actions collectives menées au niveau régional.

Rapport des Petits États Insulaires du Pacifique

9. Indication des orientations fournies par les dirigeantes et les dirigeants (visant à intégrer les priorités des responsables des SIS à l'ensemble des agences du CROP, entre autres en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement climatique), le PROE étant une entité accréditée auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat. Le PROE a commencé à élaborer un reporting en décembre 2025, avec l'élaboration de son premier rapport trimestriel qui a été diffusé dans la Circulaire N° 25/116. Ce rapport a mis en évidence les initiatives clés, les progrès et les résultats obtenus à travers tous les programmes, et a fait état de l'engagement continu du PROE en termes de soutien des membres SIS dans l'atteinte des priorités environnementales et de développement durable fixées. La décision des dirigeantes et les dirigeants a également appelé toutes les agences CROP à fournir un soutien adéquat et dédié à la mise en œuvre et à la gestion des questions SIS, ce que le PROE reste engagé à faire lorsque les ressources techniques et le financement le permettent.

Pour discussion :

10. Rappel des décisions clés de la 4ème réunion du Conseil exécutif du PROE de 2024 et de la 32ème réunion du PROE de 2025 concernant la mise en œuvre de l'ordre du jour des dirigeantes et des dirigeants, qui « ont *confirmé que le PROE était une organisation intergouvernementale indépendante créée en vertu de l'Accord PROE, et que la réunion du PROE était l'instance plénière chargée de sa gouvernance* ». Il s'agit pour les membres d'une occasion importante et opportune d'examiner et de débattre des décisions prises précédemment lors de la réunion du PROE, ainsi que de la vision des dirigeantes et des dirigeants du Pacifique dans le cadre des nouveaux dispositifs (et notamment en ce qui concerne la mise en place d'une architecture régionale adaptée à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et ce que cela implique pour l'avenir du PROE, tant au niveau de sa gouvernance, de son fonctionnement et de ses comptes rendus, que de ses relations avec ses membres et avec ses partenaires de développement, en particulier dans le contexte du nouveau plan stratégique).

Recommandation :

11. Lors de la réunion, le Conseil exécutif est invité à :

- 1) **Prendre acte** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050 ;
 - 2) **Prendre acte** des progrès réalisés et figurant dans le compte rendu des Petits États Insulaires du Pacifique ;
 - 3) **Prendre acte** et discuter de la mise à jour portant sur l'examen de l'architecture régionale et sur le rapport du Comité d'examen, qui sera présenté et examiné lors de la 55ème réunion des dirigeantes et les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique, à Palau ; et
 - 4) **Demander** à la Troïka et au Directeur général de collaborer étroitement sur toutes les questions relatives à l'examen de l'architecture régionale.
-